

Questions orales

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, le problème avec cette question, c'est que la députée a écouté sa collègue de Calgary et que les deux sont dans l'erreur.

Nous avons dit assez clairement que les travailleurs à temps partiel seront maintenant couverts par l'assurance-chômage et que s'ils veulent avoir un remboursement de cotisations, ils en auront un. Dois-je le répéter? Faut-il que je le souligne au crayon rouge pour qu'elles comprennent mieux? Jusqu'à concurrence de 2 000 \$, ces cotisations seront pleinement remboursables.

D'autre part, tous ceux qui veulent être couverts par le régime et être admissibles aux prestations devront payer les cotisations nécessaires pour avoir droit à la protection qu'offrent les prestations de maternité et de maladie ainsi que les programmes facilitant le retour au travail, protection dont ils ne jouissent pas à l'heure actuelle.

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, il est question de mathématiques, et je crois que ce n'était pas une condition préalable à l'accession au poste de ministre du Développement des ressources humaines.

Les mathématiques ne sont pas mon point fort non plus, mais je sais au moins faire le calcul suivant. Selon les propres collaborateurs du ministre, une réduction de 900 millions de dollars des cotisations d'assurance-chômage se traduira par la création de 25 000 emplois à temps plein, soit un emploi par tranche de réduction de 36 000 \$. Si on se sert des mêmes données, la ponction fiscale de 1,2 milliard de dollars entraînerait la perte de quelque 34 000 emplois au Canada.

Le ministre peut-il confirmer que cette ponction fiscale sur la rémunération des travailleurs à temps partiel fera perdre des emplois? Ensuite, s'il rejette nos données, pourrait-il communiquer à la Chambre les résultats des recherches de son ministère dans ce domaine?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je propose à la députée de lire le guide qui a été déposé en même temps que le projet de loi, car c'est dans ce document que se trouvent tous ces renseignements.

La réalité, c'est que pour être assuré il faut payer des cotisations. C'est ça un régime d'assurance. Si on paie les cotisations, on a droit aux prestations. Les travailleurs à temps partiel, qui n'avaient pas droit à l'assurance auparavant, pourront maintenant obtenir cette protection. S'ils n'obtiennent pas l'assurance, ils pourront demander un remboursement de leurs cotisations. Cela me semble un calcul assez simple. Ils auront droit à un remboursement. C'est ça le programme.

Ce qui, de toute évidence, semble échapper à la députée, c'est que dans ce marché du travail en pleine mutation, les travailleurs à temps partiel et de nombreux autres qui cumulent deux ou trois emplois, ne travaillent pas assez d'heures ou ne gagnent pas suffisamment maintenant pour avoir droit à l'assurance. Il en résulte de l'insécurité, laquelle cause des problèmes sur le mar-

ché du travail. Nous essayons de redonner une sécurité à plus d'un demi-million de travailleurs.

* * *

● (1440)

[Français]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Après avoir déposé une réforme de l'assurance-chômage qui n'est en fait qu'un vaste programme de coupures, le ministre du Développement des ressources humaines s'appête à déposer une réforme des pensions de vieillesse qui ira dans le même sens.

Le ministre admettra-t-il que, après s'être attaqué sans retenue aux chômeurs canadiens, il s'appête à faire de même auprès des personnes âgées?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons pas attaqué les travailleurs canadiens et nous n'avons pas plus l'intention d'attaquer les personnes âgées.

Ce que nous faisons en tant que gouvernement, c'est de faire en sorte que ce pays puisse être gouverné efficacement. Pour les travailleurs, cela veut dire retourner au travail. Pour les personnes âgées de plus de 65 ans, cela veut dire s'assurer qu'elles aient une bonne pension de vieillesse quand le moment viendra. Telle est l'intention de ce gouvernement.

[Français]

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau, BQ): Monsieur le Président, en complémentaire, le ministre confirme-t-il que non seulement le fédéral s'appête à couper dans les pensions de vieillesse, mais qu'il va inciter, je dis bien inciter, les personnes âgées à travailler à temps partiel, même après leur retraite?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, la seule personne qui soit coupable d'incitation est le député qui fait ce genre de fausses déclarations à la Chambre et qui essaye de faire peur aux gens alors qu'ils n'ont aucune raison d'avoir peur.

À maintes reprises dans cette Chambre, le premier ministre, entre autres, lui a dit que nous ne toucherions pas aux pensions que reçoivent les personnes âgées. Ce que nous envisageons, c'est la nécessité de réformer le Régime des pensions du Canada et de procéder à certaines réformes afin de garantir la survie de ce programme et de faire en sorte qu'il soit une source de sécurité, non seulement pour la génération actuelle de personnes âgées, mais également pour la génération suivante.

L'objectif principal du gouvernement est de prévoir l'avenir. Malheureusement, ce député ne semble capable que d'être tourné vers le passé.